



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 12 mars 2024 — N° 104

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 54, Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 54 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 54 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique, ainsi que les amendements transmis par Mme Dufour (Mille-Îles) et Mme Zaga Mendez (Verdun).

12 mars 2024

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, est ajourné.

À 11 h 17, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Angie Briggs.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner la Saint-Patrick.

12 mars 2024

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des popotes roulantes.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Lowe.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de féliciter les athlètes ayant participé aux Jeux du Québec.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la présence d'une délégation du Parlement de la Cité de la polyvalente Louis-Saint-Laurent en visite à l'Assemblée nationale.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de basketball du Rouge et Or de l'Université Laval.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière.

12 mars 2024

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nathalie Roy.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la conversion du CHSLD Georges-Phaneuf en maison des aînés.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme INICI, primé par Aextra, Alliance des centres-conseils en emploi.

À 13 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Lucien Lessard, ancien député de Saguenay, et de M. John Kehoe, ancien député de Chapleau.

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur la lieutenant-gouverneure à Mme la présidente, qui en fait lecture à l'Assemblée :

12 mars 2024

BUREAU DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2025.

Québec, le 6 mars 2024

Manon Jeannotte

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

La stratégie de gestion des dépenses et les renseignements supplémentaires – Budget de dépenses 2024-2025 – Volume 1 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1384-20240312)

Les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes – Budget de dépenses 2024-2025 – Volume 2 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1385-20240312)

Les crédits et dépenses des portefeuilles – Budget de dépenses 2024-2025 – Volume 3 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1386-20240312)

Les crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées – Budget de dépenses 2024-2025 – Volume 4 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1387-20240312)

Le plan annuel des investissements et des dépenses en ressources informationnelles – Budget de dépenses 2024-2025 – Volume 5 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1388-20240312)

Le plan québécois des infrastructures 2024-2034 – Budget de dépenses 2024-2025 – Volume 6 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1389-20240312)

La stratégie de gestion des dépenses 2024-2025 en bref (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 1390-20240312)

12 mars 2024

M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, dépose :

Les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures – Budget de dépenses 2024-2025 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1391-20240312)

Liste détaillée des projets d'infrastructures – Plan québécois des infrastructures 2024-2034 – Budget de dépenses 2024-2025 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1392-20240312)

Le plan québécois des infrastructures 2024-2034 en bref (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 1393-20240312)

Puis, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 280 du Règlement, les crédits budgétaires 2024-2025 soient déferés en commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2024-2025, conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

12 mars 2024

QUE, dès l'appel des affaires du jour de la séance du mercredi 13 mars 2024, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, le ministre responsable de la Capitale-Nationale puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient ainsi suspendus jusqu'à 15 heures;

QUE dès 15 heures, pour une durée maximum de 1 heure 30 minutes, la ministre des Transports et de la Mobilité durable puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure 30 minutes, le ministre de la Santé puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2024-2025;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

12 mars 2024

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor ainsi qu'avec le ministre responsable de la Capitale-Nationale soient fixées à un maximum de 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 2 minutes 59 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute 58 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 40 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 24 secondes pour la députée indépendante;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'avec le ministre de la Santé soient fixées à un maximum de 9 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 28 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 2 minutes 57 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 1 minute pour le troisième groupe d'opposition et 36 secondes pour la députée indépendante;

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 45 secondes par heure d'échange soit réservé à la députée indépendante;

QUE le temps non utilisé, le cas échéant, par la députée indépendante soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, le deuxième groupe d'opposition ainsi que le troisième groupe d'opposition;

QU'à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

QUE, malgré les dispositions de l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

12 mars 2024

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée et qu'elle ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2023.

(Dépôt n° 1394-20240312)

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 de la Société du Grand Théâtre de Québec;

(Dépôt n° 1395-20240312)

Le plan stratégique 2023-2027 de la Société de la Place des Arts de Montréal.

(Dépôt n° 1396-20240312)

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 de l'École nationale de police du Québec.

(Dépôt n° 1397-20240312)

12 mars 2024

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 novembre 2023 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant le stationnement du futur hôpital Vaudreuil-Soulanges;

(Dépôt n° 1398-20240312)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 7 décembre 2023 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) concernant l'ajout d'une section spécifique aux baux entre les résidences privées pour aînés (RPA) et leurs résidents dans le projet de loi n° 31;

(Dépôt n° 1399-20240312)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 janvier 2024 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) concernant des modifications au projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation;

(Dépôt n° 1400-20240312)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 janvier 2024 par Mme Hébert (Saint-François) concernant la gratuité du transport scolaire;

(Dépôt n° 1401-20240312)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 janvier 2024 par Mme Dufour (Mille-Îles) concernant l'accessibilité pour la tenue de futurs registres référendaires dans des infrastructures municipales;

(Dépôt n° 1402-20240312)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 janvier 2024 par Mme Zaga Mendez (Verdun) concernant la révision des règles encadrant la présence de chiens dans les parcs de la Sépaq;

(Dépôt n° 1403-20240312)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 31 janvier 2024 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant la modification du Code de construction du Québec afin de rendre obligatoires les principes du design universel;

(Dépôt n° 1404-20240312)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 31 janvier 2024 par Mme Dufour (Mille-Îles) concernant le déplacement de l'entrée de la voie de service vers l'autoroute 440 en direction ouest à Val-des-Brises et Val-des-Arbres;

(Dépôt n° 1405-20240312)

12 mars 2024

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 1^{er} février 2024 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant l'indexation des rentes des retraités des secteurs public et parapublic;

(Dépôt n° 1406-20240312)

La réponse à la question écrite n° 88 concernant l'indice du revenu viable développé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 janvier 2024 par M. Bouazzi (Maurice-Richard);

(Dépôt n° 1407-20240312)

La réponse à la question écrite n° 90 concernant les développements reliés au projet de loi pour protéger et promouvoir les langues et les cultures autochtones, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} février 2024 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);

(Dépôt n° 1408-20240312)

La réponse aux questions écrites n° 91 et n° 92 concernant l'inscription au dépôt direct pour l'obtention d'un crédit d'impôt pour la solidarité, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 7 février 2024 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);

(Dépôt n° 1409-20240312)

La réponse à la question écrite n° 94 concernant la mise en place de standards en matière d'éthique et d'intégrité à la Commission de la construction du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 février 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);

(Dépôt n° 1410-20240312)

La réponse à la question écrite n° 96 concernant les soins de fin de vie au Centre d'hébergement de la Colline, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 février 2024 par Mme Caron (La Pinière).

(Dépôt n° 1411-20240312)

Mme la présidente dépose :

Un message de Sa Majesté le roi Charles III à l'occasion du Jour du Commonwealth.

(Dépôt n° 1412-20240312)

12 mars 2024

Dépôts de pétitions

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 450 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'un cessez-le-feu à Gaza.

(Dépôt n° 1413-20240312)

M. Paradis (Jean-Talon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 527 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une bonification de l'indemnité de remplacement de revenu pour les victimes d'acte criminel.

(Dépôt n° 1414-20240312)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport considérable et le rôle déterminant de Camille Laurin dans la défense et la promotion de la langue française au Québec;

12 mars 2024

QU'elle rappelle que Camille Laurin, en tant que psychiatre, homme politique, et père intellectuel de la Charte de la langue française, a contribué de manière significative à la préservation de l'identité linguistique et culturelle de la nation québécoise;

QU'elle affirme que la Charte de la langue française demeure une pierre angulaire dans la protection et la promotion du français comme langue officielle et commune au Québec;

QUE l'Assemblée nationale rende hommage, à l'occasion de son 25^e anniversaire de décès, à la mémoire de ce grand Québécois pour son engagement indéfectible envers la langue française et sa contribution exceptionnelle à la préservation de l'identité québécoise.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **209** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du plus récent rapport du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) qui fait état de l'augmentation stupéfiante de la violence perpétrée par les bandes criminelles du pays en 2023;

12 mars 2024

QU'elle prenne acte que la crise humanitaire en Haïti s'est accrue en 2023 et que si rien n'est fait, la violation des droits de la personne, les enlèvements, l'exploitation sexuelle, l'absence de sécurité personnelle et alimentaire, l'absence de services sociaux fonctionnels et l'atteinte au maintien de l'état de droit continueront de s'aggraver en 2024;

QU'elle condamne avec vigueur les viols collectifs et autres actes de violence sexuelle perpétrés par les bandes armées pour infliger la terreur et punir et humilier les populations locales;

QU'elle rappelle que le Québec a dévoilé, en octobre dernier, un plan de soutien à Haïti, qui vise à soutenir les populations vulnérables et qui prévoient des actions en faveur de l'éducation, de la justice, de la sécurité et de la gouvernance locale;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'appuyer les actions du gouvernement fédéral afin d'intensifier les efforts pour assurer la stabilité et faire cesser les violences en Haïti afin de permettre aux Haïtiens de rebâtir leur pays dans la paix et la sécurité;

QU'enfin, elle salue le courage et la résilience du peuple haïtien et des organisations de la société civile haïtienne face à cette situation.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **210** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Zaga Mendez (Verdun), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant le programme de relocalisation des habitants du quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

12 mars 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les lois, règlements et normes du Québec en matière d'acceptabilité sociale et environnementale des projets économiques, sociaux ou autres s'appliquent à tous les citoyens, entreprises et organisations sur tout le territoire québécois;

QU'elle réitère l'importance, dans un souci d'équité et de transparence, de traiter les projets économiques, sociaux ou autres avec la même considération et priorisation dans l'application des normes et processus, sans discrimination et sans traitement préférentiel en fonction de la nature du projet, son ampleur ou de l'identité du promoteur.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 211 en annexe)

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 19 mars 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 20 mars 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 21 mars 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 14 h 45;

12 mars 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec
Société de protection des forêts contre le feu
Croix-Rouge canadienne – Section Québec
Association des centres d'urgence du Québec
Sûreté du Québec
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
M. Yan Boulanger et M. Jonathan Boucher – Service canadien des forêts
Société pour la nature et les parcs
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Barreau du Québec
Regroupement des Associations de Pompiers du Québec
Protecteur du Citoyen
Association des directeurs de police du Québec
Corporation des services d'ambulance du Québec
Institut national de santé publique du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

12 mars 2024

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 26 mars 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 27 mars 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

SportsQuébec
Regroupement Loisir et Sport du Québec
Alliance québécoise du loisir public conjointement avec le Conseil québécois du loisir
Réseau du sport étudiant du Québec
Chaire de recherche sur la sécurité et l'intégrité en milieu sportif (Mme Sylvie Parent)
Sport'Aide
Judo Québec
Association des camps du Québec
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
Sureté du Québec
Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuit du Québec

12 mars 2024

Mme Guylaine Demers, directrice du Lab PROFEMS
Association des psychologues du Québec
Mme Danielle Sauvageau

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 12 mars 2024 de 9 h 45 à 12 h 25, le mercredi 13 mars 2024 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 14 mars 2024 de 14 heures à 16 h 25, ainsi que le mardi 19 mars 2024 de 9 h 45 à 12 h 10 et après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 18 h 30;

12 mars 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
et Action travail des femmes, conjointement
FTQ-Construction
CSD-Construction
Conseil provincial du Québec des métiers de la
construction – International
CSN (+ CSN-Construction)
Syndicat québécois de la construction
Association des entrepreneurs en construction du Québec
Association des constructeurs de routes et grands travaux
du Québec
Association de la construction du Québec
Association des professionnels de la construction et de
l'habitation du Québec
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du
Québec et Corporation des maîtres électriciens du Québec,
conjointement
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
Conseil du patronat du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Commission de la construction du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Association des employeurs en mécanique industrielle du
Québec
Régie du bâtiment du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute
30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour
l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition;

12 mars 2024

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 44, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 20 mars 2024 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15, ainsi que le mercredi 27 mars 2024 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50, et de 15 heures à 15 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Scientifique en chef du Québec
Bureau de coopération interuniversitaire
Association francophone pour le savoir
Union étudiante du Québec
Fédération étudiante collégiale du Québec
Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université
Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologies – Synchronex
M. Vincent Larivière, Observatoire des sciences et des technologies, Université de Montréal
Association du personnel de la recherche du Québec

12 mars 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre délégué à l'Économie soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 54, Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 12 mars 2024, de 10 h 40 à 12 h 30 et le mercredi 13 mars 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

12 mars 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Association des procureurs des cours municipales du Québec
Association professionnelle des notaires
Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
Barreau du Québec
Association québécoise des avocats et avocates de la défense
Réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels
Association du Barreau canadien, Division du Québec
Chambre des notaires

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

12 mars 2024

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'ajout de mesures visant à prévenir la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant l'enjeu de la confidentialité des données médicales des Québécoises et des Québécois, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la transformation du système préhospitalier d'urgence au Québec;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la mise sur pied d'une navette entre Brossard et l'arrêt Robert-Bourassa à Montréal comme mesure de mitigation au Réseau express métropolitain.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique, ainsi que sur les amendements transmis par Mme Dufour (Mille-Îles) et Mme Zaga Mendez (Verdun).

12 mars 2024

Après débat, du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements de Mme Dufour (Mille-Îles) et de Mme Zaga Mendez (Verdun), et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Dufour (Mille-Îles) à l'article 2.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Dufour (Mille-Îles) à l'article 10.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Zaga Mendez (Verdun) à l'article 1.

L'amendement est rejeté.

Est enfin mis au voix le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

À 15 h 39, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

Les travaux reprennent à 16 h 07.

12 mars 2024

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Girard, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Le sommaire des opérations budgétaires – Résultats préliminaires 2023-2024 –
Tableau 1;
(Dépôt n° 1415-20240312)

Le sommaire des opérations budgétaires – Prévisions 2024-2025 – Tableau 2;
(Dépôt n° 1416-20240312)

Les revenus – Prévisions 2024-2025 – Tableau 3;
(Dépôt n° 1417-20240312)

Les dépenses – Prévisions 2024-2025 – Tableau 4;
(Dépôt n° 1418-20240312)

Les dépenses par portefeuilles – Prévisions 2024-2025 – Tableau 5;
(Dépôt n° 1419-20240312)

Le plan budgétaire – Budget 2024-2025 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1420-20240312)

Les renseignements additionnels – Budget 2024-2025 (versions française et
anglaise);
(Dépôt n° 1421-20240312)

Le discours sur le budget – Budget 2024-2025 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 1422-20240312)

Le budget en bref – Budget 2024-2025 (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 1423-20240312)

12 mars 2024

À la fin de son intervention, M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, fait quelques commentaires au nom du troisième groupe d'opposition.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 13 mars 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 19, Mme la présidente lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 mars 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

12 mars 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 209)

POUR - 101

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Ciccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

12 mars 2024

Sur la motion de M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 210)

POUR - 101

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
Carmant (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Charest (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Chassin (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	

12 mars 2024

Sur la motion de M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun) :

(Vote n° 211)

POUR - 99

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
		Picard (CAQ)	